



Baron & Associés

DISPOSITIF EMPLOI-CESSION (150-0 B TER CGI)

Tout savoir sur le dispositif de emploi cession

EXPLICATION

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les dirigeants qui souhaitent vendre leur société.
Comme par exemple, une SELARL, commerçant,
professions libérales, SARL, SAS...

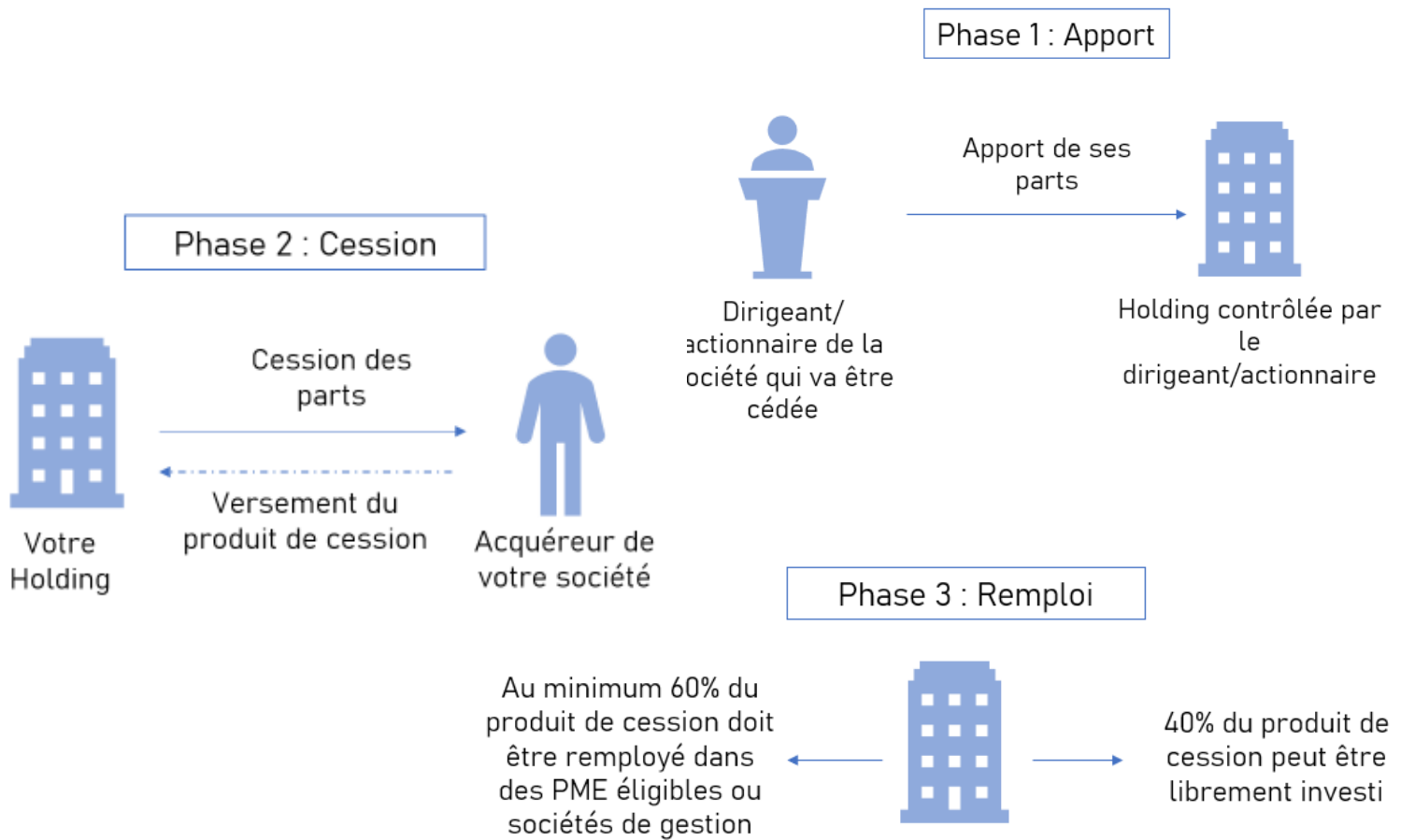
LE DISPOSITIF

Il concerne les dirigeants qui souhaitent céder leur entreprise. Il permet d'obtenir une fiscalité plus souple qui se traduit par un report d'imposition et qui permet également d'éviter la flat tax.

LE GAIN

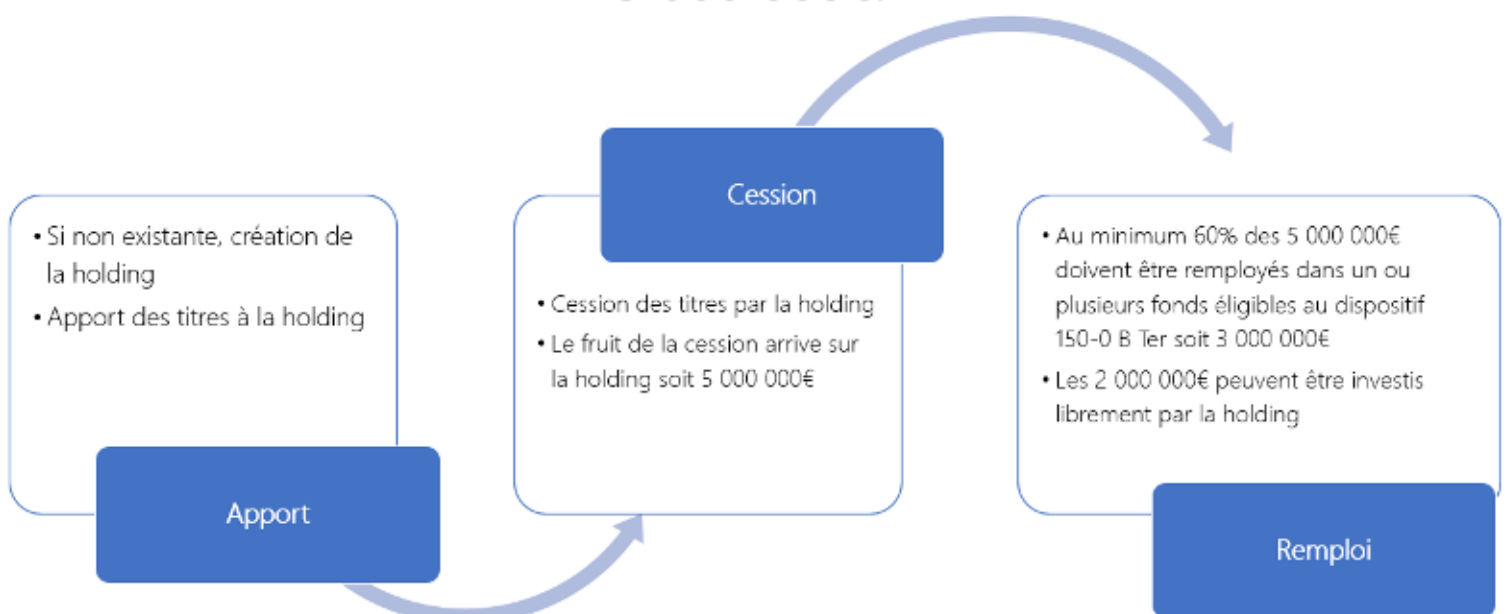
Si le dirigeant ne passe pas par cette solution, il subit la flat tax de 30 à 34%. En effet, il existe une hausse du taux de 3% lorsque le revenu fiscal de référence du dirigeant actionnaire est supérieur à 250 000€ au titre de la contribution exceptionnelle sur haut revenu.

COMMENT FAIRE ?



EXEMPLE CHIFFRÉ

Exemple : Chef d'entreprise qui vend sa société 5 000 000€.



A noter que le remploi des 60% de la cession doit avoir lieu au maximum 2 ans à compter de la cession